

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_07_49

Séance du 26 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 19 juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume DUCOLOMB, Céline THEVENOUX,

ABSENT : Laurent BORDEL

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-José TRAINA

OBJET DE LA DELIBERATION
REVISION DES LOYERS DES LOCAUX DE SERVICE DE LA GENDARMERIE DE LHUIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les baux pour les locaux de service de la Gendarmerie de Lhuis sont à renouveler depuis le 1^{er} avril 2024.

Monsieur le Maire précise que l'estimation des valeurs locatives annuelles proposées par les Services Fiscaux de l'AIN est la suivante :

⇒ 7 389,87 € pour les locaux de service.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ ACCEPTE le montant du loyer précité prenant effet au 1^{er} AVRIL 2024

⇒ DIT que la présente délibération sera :

- transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley pour contrôle de légalité.
- transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône – Division gestion domaniale

⇒ CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

ANSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

